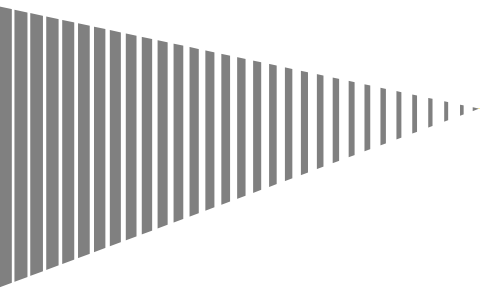


# Investir à Cuba

## Aspects fiscaux



Chambre de Commerce de Montréal  
11 juin 2015



Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

# Régime fiscal cubain

## *Faits saillants*

- ▶ Une réforme économique a été entamée en 2014 pour favoriser les investissements étrangers
- ▶ Le nouveau régime fiscal est très favorable aux investissements étrangers
- ▶ Taux d'impôt corporatif général applicable aux non-résidents: 15%. (Certaines exemptions sont applicables)
- ▶ Taxes sur les produits et services: entre 2% et 10% (non en vigueur)
- ▶ Plusieurs autres taxes et tarifs applicables
- ▶ Aucune restriction sur le rapatriement de fonds à l'étranger et aucune retenue à la source sur le paiement des dividendes
- ▶ Unification prochaine des deux devises: Le peso convertible et la devise locale (peso non-convertible)



# Investissements étrangers à Cuba

## *Nouvelles dispositions législatives (Loi 118 de 2014)*

---

- ▶ Nouvelles règles édictées en mars 2014, dans le cadre de la reprise des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis (Loi 118 de 2014).
- ▶ Offre une protection et un nouveau cadre législatif aux investissements étrangers
- ▶ Vise deux (2) types d'investissements étrangers:
  - ❖ *Directs*
    - Co-entreprise/IEAC/société
    - Succursale ou bureau de représentation (activités limitées généralement à la vente et à la représentation) ou établissement permanent
  - ❖ *Indirects*
    - Actions/Obligations
- ▶ Investissements étrangers désormais autorisés dans presque tous les secteurs
- ▶ 11 secteurs d'activités privilégiées:
  - ❖ Agricole et forestier
  - ❖ Énergie et mines
  - ❖ Métallurgique et mécanique
  - ❖ Pharmaceutique et biotechnologique
  - ❖ Santé
  - ❖ Tourisme et transport
  - ❖ Alimentaire
  - ❖ Sucre
  - ❖ Industrie légère et électronique
  - ❖ Commerce de gros
  - ❖ Construction

# Choix de l'entité légale

---

- ▶ Trois véhicules d'investissement pour les non-résidents :
  - ▶ Co-entreprise (*Joint Venture*)
    - ▶ Minimalement un résident du pays et un non-résident
    - ▶ Responsabilité légale limitée
    - ▶ Priorité aux co-entreprises dont le résident cubain détient au moins 51% des parts
  - ▶ Société de personnes cubaine (*International Economic Association Contract (IEAC)*)
    - ▶ Minimalement un résident du pays et un non-résident
    - ▶ Pas de personnalité juridique légale distincte
  - ▶ Société
    - ▶ Aucune exigence de participation d'un résident cubain
    - ▶ Société anonyme par actions (*sociedad anonima*) ou succursale d'une société étrangère incorporée à Cuba
- ▶ Ouverture du compte de banque:
  - ▶ Processus long et fastidieux
  - ▶ Devise normalement utilisée: peso convertible
- ▶ Restriction au niveau du rapatriement de fonds à l'étranger:
  - ▶ Aucune restriction dans la nouvelle législation
  - ▶ Aucune retenue à la source
  - ▶ Vestige des formalités de 2008 semblent toujours en vigueur (une *carta liquida* doit être obtenue)

# Impôts et taxes des non-résidents à Cuba

## Co-entreprise et IEAC

---

### ▶ Impôts corporatifs

- ▶ Les sociétés/entités non-résidentes sont normalement imposables sur les revenus de sources cubaines (i.e. revenus découlant d'activités légales et économiques ayant eu lieu à Cuba)
- ▶ Aucuns impôts payables durant les huit (8) premières années d'opérations – ensuite le taux d'impôt corporatif est de 15%
- ▶ Le taux d'impôt corporatif peut atteindre \*22,5% à la discrétion du Conseil des ministres lorsque les revenus découlent d'activités d'exploitation des ressources naturelles
- ▶ Les profits réinvestis à Cuba sont exonérés d'impôts corporatifs

### ▶ Impôts personnels

- ▶ Les individus non-résidents sont imposables sur les revenus provenant de leurs activités à Cuba
- ▶ Le taux d'impôt personnel applicable est de 15%

### ▶ Taxe sur la main-d'oeuvre

- ▶ Aucune

### ▶ Contribution de sécurité sociale

- ▶ Le taux de la contribution de sécurité sociale payable par l'employeur est de 14%
- ▶ Applicable uniquement aux travailleurs résidant à Cuba
- ▶ Le taux sera révisé chaque année

# Impôts et taxes des non-résidents à Cuba

## Co-entreprise et IEAC (*Suite*)

---

### ▶ **Taxe sur les produits et services**

- ▶ Applicable sur les produits bruts des ventes
- ▶ Taux applicables sur la vente de biens:
  - ❖ Consommateur final: 10%
  - ❖ Entreprise: 2%
- ▶ Taux applicable sur la vente de services:
  - ❖ Consommateur final: 10%
- ▶ Exemption durant la première année pour les co-entreprises et les IEAC – ensuite réduction de 50% du taux applicable
- ▶ Non encore en vigueur

### ▶ **Droits de douanes**

- ▶ Aucuns droits de douanes durant la phase de développement d'une entreprise et sur les équipements en capital importés pour investissement
- ▶ Mécanisme en place pour exempter les biens sujets à la ré-exportation
- ▶ Autrement, les droits de douanes prévus par la législation cubaine seront applicables

### ▶ **Taxes sur les transports**

- ▶ Taux minimales
- ▶ Applicables selon le modèle du véhicule

### ▶ **Taxes sur les documents**

- ▶ Taux minimales applicables à certains documents (similaire à un *stamp duty*)

# La fiscalité à Cuba depuis 2014...

*En un “clin d’oeil”*

	<b>Nouveau régime (Co-entreprise et IEAC) (Loi 118 de 2014)</b>	<b>Ancien régime (Loi 77 de 1995)</b>
Taux d'imposition corporatif	15%	30%
Exemption d'impôt	Aucun impôt durant les 8 premières années	Exemption octroyée cas par cas
Impôts sur les profits réinvestis	Aucun	Exemption octroyée cas par cas
Taxe sur l'utilisation de la main-d'œuvre	Aucun	11%
Contribution de sécurité sociale	14% (Employés cubains seulement)	14%
Droits de douanes	Aucuns droits de douane sur les équipements en capital importés pour investissement et durant la période d'investissement	Exemption octroyée cas par cas
Taxes sur les biens et services (10%)	50% et exemption durant la première année	Aucune
Taxes sur les véhicules/documents	N/M	N/M

# Faire affaires directement à Cuba

## *Ventes directes/ Établissement permanent*

---

### ▶ Ventes directes

1. *Sans activité/présence économique à Cuba*
  - ❖ Aucun impôt sur le revenu
2. Avec une activité/présence économique à Cuba, mais pas d'établissement permanent
  - ❖ Impôt sur le revenu applicable sur les revenus bruts au taux de 4%

### ▶ Ventes par le biais d'un établissement permanent (i.e. bureau, manufacture, entrepôt, etc.)

- ❖ Activités de ventes/représentation:
  - Implique généralement des activités limitées de coordination des ventes effectuées à Cuba par une entité étrangère
  - Aucun bénéfice généré à Cuba
  - Aucun impôt sur le revenu
- ❖ Autres activités:
  - Implique généralement les entreprises de services (banques, compagnies aériennes, construction, etc.)
  - Impôt sur le revenu applicable sur les revenus nets au taux de 35%

### ▶ Vérification des autorités fiscales

- ▶ Beaucoup de vérification par les autorités fiscales (Bureau de l'impôt de Cuba (ONAT))
- ▶ Critères qui sont considérés: lieu de signature des contrats, lieux réels des prises de décisions, lieux de résidence des actionnaires et dirigeants de l'entreprise, etc.

### ▶ Devises d'opérations:

- ▶ Une entité étrangère faisant affaires directement à Cuba peut maintenir un compte bancaire auprès d'institutions financières cubaines uniquement en devises autres que le Peso cubain
-



# Conformité et déclarations

---

## ▶ Enregistrement auprès de la Chambre de Commerce de Cuba (CCC)

- ▶ Toute société ou autre entité doit être dûment enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Cuba
- ▶ Cet enregistrement est obligatoire

## ▶ Enregistrement auprès du Bureau de l'impôt de Cuba (ONAT)

- ▶ Seule une entité enregistrée auprès de la CCC peut faire la demande d'un numéro d'identification (NIT) auprès de l'ONAT
- ▶ Sans le NIT, une société ou une autre entité ne sera pas en mesure de remettre quelque somme que ce soit titre d'impôts ou de taxes à l'ONAT

## ▶ **Accomptes provisionnels**

- ▶ Accomptes provisionnels trimestriels
- ▶ Formulaire DJ02

## ▶ **Déclaration de revenus**

- ▶ Les déclarations de revenu doivent être produites dans les 3 mois de la fin de l'année d'imposition
- ▶ Formulaire DJ01

# Zone de développement spécial (ZED) Mariel

## Description de la zone



Source: [www.zedmariel.com](http://www.zedmariel.com)

*Zone qui occupe une position géographique privilégiée dans son environnement régional et national. À moins de 50 km de la Havane et au carrefour des voies du trafic maritime de marchandises en provenance de l'Amérique du Nord et du Sud, de l'Europe et de l'Asie, sur la route du Canal de Panama.*

- ▶ Région particulière où les entreprises peuvent s'établir et bénéficier d'avantages fiscaux
- ▶ La zone est ouverte aux sociétés étrangères, aux individus non-résidents, aux sociétés d'état locales et aux co-entreprises
- ▶ Deux (2) statuts:
  - ▶ Utilisateurs
  - ▶ Concessionnaires
- ▶ Administration
  - ▶ Documents à déposer:
    - ▶ Demande initiale
    - ▶ Étude de faisabilité
  - ▶ Une première analyse de dossier est généralement effectuée dans les 5 jours du dépôt de la demande initiale
  - ▶ L'approbation du projet est communiquée dans les 60 jours du dépôt de l'étude de faisabilité

# Zone de développement spécial (ZED) Mariel

## Avantages fiscaux

	Cuba (extérieur de la ZED Mariel)	Zone Mariel
Taux d'imposition (Co-entreprise/IEAC)	Exemption les 8 premières années, ensuite 15%	Exemption les 10 premières années, ensuite 12% (période d'exemption peut être prolongée)
Société (100% étrangère)	35%	
Contribution de sécurité sociale	14% par l'employeur	14% par l'employeur 5% par l'employé
Droits de douanes	Aucuns droits de douane sur les équipements en capital importés pour investissement et durant période de développement	Aucuns droits de douane sur les équipements en capital importés pour investissement
Taxes sur les biens et services	Exemption pour la 1 <sup>e</sup> année- Payable à 50% du taux (entre 2% et 10%) établi	Exemption pour la 1 <sup>e</sup> année- 1%
Contribution territoriale	Exemption durant la phase de recouvrement de l'investissement	Aucune
Individus non-résidents:	15% des revenus de source cubaine	15% des revenus de source cubaine
Fonds de développement de la ZED Mariel	Aucun	0,5% des revenus bruts de l'utilisateur ou concessionnaire (payable sur une base trimestrielle)

# Conventions fiscales de Cuba

---

En vigueur	En voie d'être ratifiées ou en négociation
Autriche (2007) Barbade (2001) Chine (2004) Portugal (2001) Qatar (2009) Russie (2011) Espagne (2001)	Belgique (en négociation) Italie (signée) Liban (signée et ratifiée, non en vigueur) Afrique du Sud (en négociation) Ukraine (signée)

# Pour plus d'informations

---

## **EY dessert des clients faisant affaires à Cuba**

EY se positionne comme étant le leader en vérification et services-conseils à Cuba.

## **Coordonnées EY Cuba**

12 nro. 105 / 1ra y 3ra, ofic 405, Miramar, Habana, Cuba Office:

Office: +537-204-4658

### ***Practice Leader***

***Matthew Pickles ACCA  
Country Managing Partner***

***Tel: +53 7 204 4658***

***Cell: +53 5 268 9547***

***[Matthew.Pickles@eycps.com](mailto:Matthew.Pickles@eycps.com)***

***Matthew Pickles has spent over sixteen years based full time in Cuba and more than 20 years working with EY overall. He was previously with the EY London and Cayman Island offices specializing in the capital markets areas. He graduated from Bristol University in 1994 with a degree in politics and economics. He is a qualified ACCA and registered with the Royal Society of Chartered Accountants.***

***Matthew is a recognized expert on the Cuban economy and has an extensive range of contacts in Cuba within the international business and diplomatic communities.***

***He has managed, led and successfully delivered several major TAS engagements, including feasibility/market/strategic studies on several US\$ 1bn plus proposed investments in Cuba, including the Cienfuegos LNG & refinery expansion projects, UNE-Inter-RAO study, ZED Mariel project and ETECSA expansion project (ongoing).***

***Matthew originally worked in Cuba for the EY London office, which audited several financial clients in Cuba (from 1995-2002).***